



# Les guerns, patrimoine écolo en bordure de Laïta

Première visite, hier, de Thierry Burlot, vice-président de la Région, dans ces zones marécageuses classées Natura 2000. La fauche y a repris en début de semaine.

## Reportage

14 h 30, hier. Rendez-vous était donné au parking de Lothéa, juste avant le chemin forestier. Bottes ou chaussures de randonnées aux pieds, tout le monde est paré. Après une dizaine de minutes de marche, le chemin se fait plus boueux. Le petit groupe, formé de Thierry Burlot, vice-président de la Région Bretagne, Nicolas Morvan, conseiller régional et président de la Cocopaq, Marcel Jambou, président du Syndicat mixte Ellé-Isole-Laïta (Smeil), Yvon Le Dorze, adjoint à la Ville chargé du développement durable et Jean-Claude Pellant, responsable du service espaces verts de Quimperlé, arrive aux guerns, ces zones herbacées marécageuses qui bordent la Laïta sur 50 ha.

Non loin de là, les machines qui fauchent les roseaux se font entendre. Marcel Jambou prend la parole pour expliquer au vice-président de la Région, l'origine de ces terres qu'il foule pour la première fois. « Il s'agissait d'espaces agricoles cultivés. Ils ont été abandonnés à partir des années 60, dès lors que les tracteurs sont arrivés dans les exploitations : la zone est tellement humide qu'ils restaient enlisés ! »

Avec le temps, les guerns ont été envahies par des roseaux, des hautes herbes à fleurs (mégaphorbiaie) et de nombreux saules. Les fossés drainant ont également disparu. « Le schéma d'aménagement et de gestion des eaux (Sage) a commencé à s'y intéresser à cause des inondations. Comment faire pour que l'eau s'en aille plus vite ? En s'occupant de ces zones situées sur le lit mineur de la Laïta. » Le but ? Rendre aux guerns leur rôle de zone d'expansion des crues.

« C'est précurseur »

Mais bien vite, le Sage a constaté la



De gauche à droite : Thierry Burlot, vice-président de la région Bretagne accompagné de Jean-Claude Pellant, responsable du service espaces verts de Quimperlé, Yvon Le Dorze, adjoint à la Ville chargé du développement durable, Marcel Jambou, président du Syndicat mixte Ellé Isole Laïta (Smeil) et Nicolas Morvan, conseiller régional et président de la Cocopaq.

richesse de la biodiversité du site. Et l'année dernière, un contrat Natura 2000 a été signé pour cinq ans, associant la ville de Quimperlé, le Smeil, la Cocopaq et Cap l'Orient agglomération. Il permet de mener des actions expérimentales. Dans ce cadre, afin de rajeunir la flore, une fauche annuelle a été programmée sur la roselière et la mégaphorbiaie à raison de 5 ha par an.

Le budget total s'élève à 140 000 € sur cinq ans, « financé à 50 % par l'Europe et 50 % par l'État », souligne Nicolas Morvan. « Cette année on a pris beaucoup de retard à cause des conditions météorologiques, la fauche n'a commencé que cette semaine, indique Jean-Claude Pellant. Seule la roselière sera fauchée. »

Les machines sortent des guerns. Elles viennent déposer les résidus de fauche. Ceux de la mégaphorbiaie sont récupérés par un agriculteur voisin pour l'épandage, les roseaux broyés sont quant à eux réutilisés

en paillage sur les espaces verts de Quimperlé. La trémie vidée, les visiteurs embarquent pour un petit tour, sans risque de salir leurs costumes dans les marécages.

« Certaines terres comme celles-ci sont en déprise économique, mais on ne mesure pas leur valeur écologique. Ce que vous faites là, c'est précurseur de ce qu'on va devoir faire dans le fond de beaucoup de vallées en Bretagne, note Thierry Burlot. La gestion des espaces est un enjeu extrêmement important. Vous avez pensé à une démarche commune avec le conservatoire du littoral ? Je soutiendrai votre dossier », assure Thierry Burlot avant d'ôter ses bottes et d'enfiler ses souliers.

La visite est terminée. « Vous pourriez également revaloriser les résidus comme vous le faites avec les bois de talus, dans la filière énergie. » Affaire à suivre.

Ermeline MOURAUD.





*Les quelque 50 ha de guerns appartiennent à une cinquantaine de propriétaires différents. La majorité d'entre eux ont accepté que des travaux se déroulent sur leurs terrains. Ici, dans la roselière. Comme elle se développe très rapidement, la fauche concerne chaque année la même parcelle de 4,5 ha.*



*Seules les machines de Daniel Volant, mi-dameuses, mi-faucheuses, mi-ensileuses, peuvent accéder aux guerns. Un matériel unique en Bretagne. Pour chaque hectare, elles ramassent 10 m<sup>3</sup> de résidus.*